

**NOTE SUR LES ACTIONS D'ASSAINISSEMENT ET DE
PROMOTION DES ORGANISATIONS COOPERATIVES
INITIEES PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

I. Introduction

Le secteur agricole est la base fondamentale des activités socio-économiques et culturelles des populations nigériennes. Il occupe plus de 85% des populations, offre plus de 90% des emplois dans le pays et contribue pour environ 42% du PIB.

De façon constante, le développement du secteur a constitué une priorité majeure des politiques de développement économique et social du Niger.

Les méthodes d'intervention de l'Etat ont connu des évolutions importantes passant de l'omniprésence de l'état dans les activités productrices et commerciales, dans la recherche et la vulgarisation, dans l'encadrement et l'organisation des producteurs, à une situation de désengagement de l'Etat, de libéralisation et de création des conditions d'émergence d'opérateurs économiques privés dans le secteur.

L'initiative 3 N adoptée par le Gouvernement en mars 2012 consacre le renforcement des capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural comme axe stratégique majeur.

En effet, la promotion coopérative a toujours été une des stratégies majeures de développement rural et l'intérêt qu'elle a suscité est resté invariablement important depuis les indépendances.

Au plan juridique, de 1947 à la Conférence Nationale, plusieurs textes de loi, relatifs à la législation coopérative ont été adoptés. Tous ces textes précisent le caractère privé des organismes coopératifs qui sont des sociétés civiles particulières mandataires de leurs membres.

Parmi ces textes, il faut mentionner l'ordonnance n°96-067 du 9 novembre 1996 portant régime des coopératives rurales et son décret d'application n°96-430/ PRN/MAG/EL du 9 novembre 1996, ayant favorisé l'émergence de 29 462 coopératives et autres formes d'organisations (Résultats du dénombrement des organisations paysannes (OP) du Projet de Recensement Général de l'Agriculture et du cheptel « RGA/C 2006-2007») dont la situation par région est détaillée dans le tableau N°1.

Tableau N°1 : Nombre des coopératives par région.

REGIONS	coopératives de base	Union	Fédération	Confédération	Total
Agadez	1 354	46	9	0	1 409
Diffa	2 019	14	0	1	2 034
Dosso	6 866	114	10	0	6 990
Maradi	3 849	104	7	1	3 961
Tahoua	4 604	204	13	1	4 822
Tillabéry	5 334	103	4	0	5 441
Zinder	3 560	147	12	0	3 719
Niamey	1 013	71	2	0	1 086
Total	28 599	803	57	3	29 462

Source : RGA/C volet appui aux organisations des producteurs, recensement -2007

Depuis ce recensement, aucun autre inventaire n'a été réalisé sur les coopératives.

Actuellement 70 aménagements hydro agricoles (AHA) sont exploités et gérés par soixante-treize (73) coopératives de base dont quarante trois(43) dans la vallée du fleuve Niger, neuf (

9) dans la Maggia, une (1) dans l'Irazher, quatre(4) dans le Goulbi Maradi et dix (16) dans la vallée de la Komadougou Yobé.

La plupart de ces organisations sont confrontées à des multiples problèmes dont entre autres, le non-respect des textes législatifs et statutaires, l'analphabétisme et la mauvaise gestion (matérielle, financière et humaine).

Aussi, pour faire face à cette situation, le Ministère de l'Agriculture a initié un certain nombre d'actions pour l'assainissement et la promotion des organisations coopératives.

II. Actions initiées par le Ministère de l'Agriculture

Deux (2) principales actions ont été initiées à savoir :

- les missions d'audit et d'inspection au niveau des coopératives des aménagements hydro agricoles (AHA)
- les actions de promotion pour les coopératives hors aménagement.

2.1 Missions d'audit et d'inspection des coopératives d'AHA

Ces missions d'audit ont été principalement conduites au niveau de 12 aménagements hydro agricoles par l'Inspection Générale de Services du Ministère de l'Agriculture en 2010 et 2011.

Les aménagements touchés sont les suivants:

1. Aménagement hydro agricole de Lata
2. Aménagement hydro agricole d'Ibohamane
3. Aménagement hydro agricole de Saga
4. Aménagement hydro agricole de Konni
5. Aménagement hydro agricole de Kourani Baria I & II
6. Aménagement hydro agricole de Kokomani
7. Aménagement hydro agricole de SONA
8. Aménagement hydro agricole de Daïkaïna
9. Aménagement hydro agricole de Gaya
10. Aménagement hydro agricole de TillaKaina
11. Aménagement hydro agricole de Karma
12. Aménagement hydro agricole de Diffa

Pour recueillir beaucoup plus d'information sur les AHA, une fiche à été élaborée et distribuée au niveau de chaque AHA. Ces fiches remplies ont été récupérées et synthétisées.

Les résultats de ces missions d'audit et l'exploitation des fiches se résument comme suit :

1. Caractéristiques générales des AHA

Les tableaux N°2 et 3 donnent respectivement la situation générale et le nombre des exploitants des AHA.

Tableau N°2 : Situation générale des AHA

Région	Nbre AHA	Superficie aménagée	Vocation agricole	Superficie exploitable	Superficie exploitée SS2012	Superficie exploitée en SH2012	Taux mise en valeur 2012	Taux de déperdition)	Taux de déperdition en 2012
Dosso	11	744,24	Riz + polyculture	454.27	169,11	304,8	104%	20%	70%
Niamey-Say-Kollo	17	3957.02	Riz	3694.43	2655.18	1148.89	103%	6.6%	71%
Tillabéri	15	4367.6	Riz + polyculture	3415.79	3507.79	3386.9	202%	22%	22.5%
Tahoua (Maradi + Agadez)	11	4369.35	polyculture	4258.6	1535.48	3155.76	110%	2.5%	28%
Diffa	16	704.5	Riz + polyculture	544	498	436	172%	23%	38%
Total	70	14142,71		12377,09	8311,36	8242,35	138%	11,4%	41%

Commentaires :

- Il existe au total soixante dix (70) périmètres irrigués dont 63 sont fonctionnels. Les superficies aménagées sont de 14142,71ha avec un taux de 12,5 % de déperdition ce qui est acceptable à cause des emprises des ouvrages et quelques problèmes de vieillissement. Mais en hivernage 2012 les écoulements ont inondé les AHA de Dosso et de Niamey réduisant ainsi le taux de mise en valeur et augmentant le taux de déperdition ;
- Il y a deux types de périmètres selon leur vocation agricoles : les périmètres de monoculture riz le long du fleuve et de la polyculture dans la Maggia, les Dallols, le long du fleuve Niger (périmètre de Tillakaina), l'hirazer et le Goulbi Maradi. Certains périmètres sont à double vocation : riziculture en hivernage et polyculture en saison sèche. C'est le cas des AHA de la Komadougou.

Tableau N°3 : Situation des exploitants des AHA

Région	Nbre AHA	Nbre exploitants			Nbre de GMP	Nbre de coopératives
		Hommes	Femmes	Total		
Dosso	11	1270	34	1304	30	11
Niamey-Say-Kollo	17	13826	527	14353	76	17
Tillabéri	15	11905	86	11991	79	15
Tahoua (Maradi + Agadez)	11	8309	371	8680	128	14
Diffa	16	2102	155	2257	18	16
Total	70	37498	1173	38 671	331	73

Nb : GMP = groupe mutualiste de production

Commentaires :

- 38 671 chefs de famille exploitent les AHA. Ils sont organisés en groupement mutualistes de production ou GMP dont les élus (10 de chaque GMP) forment au sein d'un AHA l'Assemblée générale de la coopérative qui élit en son sein le conseil d'administration dirigé par un président, un vice président, un secrétaire, un trésorier et éventuellement un secrétaire adjoint, un ou deux trésoriers adjoints. Ils forment l'organe de gestion qui reçoit son mandat de l'assemblée générale qui est l'organe décisionnel. Trois (3) commissaires aux comptes sont élus en assemblée en dehors du bureau cité ci-dessus. Ces commissaires aux comptes assurent le contrôle interne de la coopérative. On a ainsi 73 coopératives qui gèrent de manière autonome les 70 AHA (le périmètre de Djirataoua compte quatre coopératives)
- Au niveau de ces coopératives on a 1173 femmes chefs de ménage qui ont des parcelles sur les périmètres mais ne sont pas au niveau des instances de gestion sauf sur le périmètre de CDA Diffa qui est un AHA féminin avec 150 femmes sur des petites superficies de 400 à 500 m².

2. Contraintes physiques

Ces AHA connaissent des contraintes physiques dues au vieillissement, au ruissellement non maîtrisés, aux effets des changements climatiques, à l'effet de l'action anthropique sur l'environnement et à un entretien inadéquat. Le tableau N°4 donne la situation physique des aménagements.

Tableau N°4 : Situation physique des AHA

Région	Nbre AHA	Nbre AHA fonctionnels	Nbre de DP	Nbre AHA à pb Stat pompage	Nbre AHA à pb de canaux	Nbre AHA à pb de drain	Nbre AHA à pb de pistes	Nbre AHA à pb de digues	Nbre AHA à réhabiliter
Dosso	11	9	8	11	11	11	11	11	11
Niamey (Say-Kollo)	17	17	17	5	5	5	5	5	5
Tillabéri	15	15	13	9	9	9	9	9	9
Tahoua (Maradi + Agadez)	11	8	8	0	11	11	11	11	11
Diffa	16	14	8	3	3	16	3	16	3
Total	70	63	54	28	39	52	39	52	39

Nb : Dp = Directeur de Périmètre, pb = problèmes, Nbre = nombre

Commentaires : Sur les 70 AHA répertoriés, 7 ne sont pas fonctionnels du fait des inondations permanentes (cas de Sormo et Boumba dans le Département de Gaya), de la dégradation des infrastructures sans entretien adéquat (cas de Kessa dans la zone de Gaya, de Tounfafi et Kawara dans la région de Tahoua qui ont des retenues envasées) et de la non finition des travaux (c'est le cas de Douro, et N'Gorkorondi dans la région de Diffa).

Le nombre de Directeur de Périmètre est inférieur au nombre d'AHA fonctionnels du fait de la taille de ceux – ci ; Ainsi deux ou trois périmètres sont suivis par un DP. Tous les périmètres sont dotés d'agent de l'ONAHA qui est l'organe d'appui conseil du Ministère de l'Agriculture sur les AHA.

Les autres AHA du fait de leurs exploitation vu plus haut, connaissent des problèmes de fonctionnement qui se résument à une réduction de leur rendement se traduisant par :

- une défectuosité des stations de pompage dont la durée de fonctionnement dépasse de deux à trois voire quatre fois la durée normale ;
- un envasement et ensablement des drains et des colatures de ceinture ;
- des fissures sur les canaux entraînant des fuites d'eau ;
- des pistes dégradées par les écoulements et les passages des animaux et de certains véhicules non autorisés ;
- des digues affaissées par endroit avec des dégradations au niveau des rampes présentant ainsi des points de faiblesse lieu privilégié de passage des eaux sauvages qui inondent les périmètres.

Au vu de ces problèmes qui entravent le bon fonctionnement des périmètres et diminuent leur rentabilité, 39 AHA sont proposés pour une réhabilitation physique. Les 13 périmètres de Diffa doivent faire l'objet de travaux confortatifs qui permettront de les sécuriser contre l'entrée des eaux de la Komadougou ; de même les périmètres le long du fleuve doivent être sécurisés contre les crues exceptionnelles du fleuve par le rehaussement des digues.

3. Contraintes de gestion

Les coopératives en charge de la gestion des périmètres se sont vues transférer des fonctions qui pour certaines nécessitent un niveau d'information élevé depuis le désengagement de l'Etat dans les années 1980 avec les programmes d'ajustements structurels. Aussi les périmètres qui avaient une vocation sociale à leur création « autosuffisance alimentaire » doivent se transformer en entreprises agricoles devant générer des out put pour des investissements sociaux, entretenir et renouveler les matériels hydro mécanique en se dotant des outils de gestion comptables appropriés. L'appui conseil de la tutelle qui est l'ONAHA doit être renforcé. Les tableaux N°5 et 6 donnent respectivement la situation du fonctionnement, des dettes et créances des coopératives.

Tableau N°5 : Situation de fonctionnement des coopératives

Région	Nbre de coopératives	Nbre AHA à AG regul + Pv de réunion	Nbre AHA à renouvellement régulier	Nbre AHA à doc comptables suivi	Nbre AHA à Commissaires aux comptes
Dosso	11	7/4	7	7	2
Niamey(Say-Kollo)	17	17/17	17	17	10
Tillabéri	15	15/15	15	15	5
Tahoua (Maradi + Agadez)	14	9/7	11	8	1
Diffa	16	8/4	14	8	0
Total	73	56/47	64	55	18
%	100%	77%/64%	88%	76%	25%

Nb; AG = assemblée générale, PV = procès verbale

Commentaires : Parmi toutes ces coopératives 77 % soit 56 tiennent régulièrement des assemblées générales mais 47 ou 64% tiennent les assemblées avec élaboration des PV. C'est à peu près les mêmes coopératives qui ont des documents comptables à jour. Par contre le contrôle interne n'est pas effectué car les commissaires aux comptes malgré qu'ils soient des lettrés ont un niveau bas en français et en arabe ne leur permettant pas d'exercer leur mission. Ainsi les contrôles interne et externe se font très rarement.

- 64 coopératives sur les 73 respectent les normes de renouvellement de leurs membres soit un taux de 88% ceci est à l'actif des agents d'encadrement qui exercent bien leur rôle d'appui conseil.

Tableau N°6 : Situation des dettes et créances des coopératives

DAT = compte dépôt à terme

Région	Nbre de coopératives	Nbre AHA avec dette fournisseur	Nbre AHA avec créances	Nbre AHA à compte DAT fourni
Dosso	11	7	11	0
Niamey-Say-Kollo	17	17	17	6
Tillabéri	15	11	11	8
Tahoua (Maradi + Agadez)	14	11	14	1
Diffa	16	8	16	0
Total	73	54	69	15
%	100%	74%	95%	21%

Commentaires : l'insuffisance des contrôles interne et externe est à la base des manquements constatés ci-dessous :

- le taux de remboursement des redevances est de 100% à Tillabéri depuis 2007 et pour un bon nombre des coopératives de la région de Niamey depuis 2010.

Pour ce qui concerne les régions de Dosso, Tahoua et Diffa un effort doit être consenti pour améliorer la situation.

- Presque toutes les coopératives ont des dettes fournisseur dont entre autres l'ONAHA qui a une assiette de plus de trois cent soixante quinze millions neuf cent cinquante cinq mille soixante quinze (375.955.075 f) francs CFA.
- 95 % ont des créances qui sont en général des arriérées de redevance non payées par les exploitants ;
- Seulement 15 coopératives ont des comptes de dépôt à terme qui sont approvisionnés chaque campagne par les amortissements, les provisions pour gros travaux et les provisions pour le renouvellement des matériels hydro mécaniques. Aucune n'a atteint un niveau de 100 millions de francs dans le compte malgré qu'elles datent de plus de trente ans pour les plus anciennes.

L'exploitation des rapports des missions d'audit et des fiches a permis de relever les problèmes et atouts ci-dessous, des solutions et recommandations ont été formulées pour rendre les coopératives plus efficaces, et redynamiser la structure d'encadrement qui est l'ONAHA.

4 .Situation des coopératives performantes

Sur la base des critères ci-dessous, il a été établi la situation des OP performantes. Les critères retenus sont les suivants :

- 1) Solde financier positif(montant créance + montant caisse + montant banque supérieur aux dettes,
- 2) Taux de remboursement,
- 3) Existence du contrôle interne,
- 4) Respect des normes techniques,
- 5) Renouvellement régulier des organes de gestion et de contrôle interne,

Tableau N°7 : Situation des OP performantes

Zone de Niamey

AHA	Solde financier x10 ⁶ Fcfa	Taux de remboursement (%)	Existence contrôle interne	Respect normes techniques	Renouvellement régulier des instances de gestion et de contrôle	Besoin de réhabilitation	Réalisation sur fond propre (f cfa)	Intervention Etat
Tiaguiriré	-30	95 à 100	X	0	X	X	3 598 930	S
N'dounga I	+14	95 à 100	X	X	X		T= 7 800 000	ST
N'dounga II	-2	95 à 100	0	0	X	X	0	ST
N'dounga Goungou	-9	95 à 100	X	0	X		1 510 800	S
Doguel kaina	+5	95 à 100	0		X	X	5 647 700	ST
Karma	-7	95 à 100	X	0	X	x	T=98 000 000	ST
Namardé Goungou	Np	95 à 100	X	X	X	X	1 324 000	ST
Karaigourou	+4	95 à 100	X	X	X	X	4 510 000	ST
Koutoukalé	+18	95 à 100	0	x	X	X	29 070 605	S
Lata	-46.5	95 à 100	X	X	X	X	0	S
SayI	-24	95 à 100	X	x	X	X	230 0000	ST
SayII	-22	95 à 100	X	x	X	X	20 000 000	ST
Kirkissoye	+34	95 à 100	0	0	X		0	T
Saadiia Amont	+61	95 à 100	0	0	X		0	T
Saga	-2	95 à 100	0	0	X	X	T= 1 277 530	ST
LIBORE	-10	95 à 100	X	0	X	X	0	ST
Sébéry	+114	95 à 100	0	x	X	X	74 875 000	ST
TOTAL	17					13	249 914 565	

Nb ; S = semence améliorés « Gambiaca », ST = semence + Travaux du programme d'urgence ou colmatage des brèches

X = oui ; 0 = non

Zone Tillabéri

AHA	Solde financier	Taux de remboursement (%)	Existence contrôle interne	Respect normes techniques	Renouvellement régulier des instances de gestion et de contrôle	Besoin de réhabilitation	Réalisation sur fond propre	Intervention Etat
Firghoun	-	98 à 100	0	0	X	X	0	ST
DAIKAINA	-63	98 à 100	X	X	X	X	T=0	ST
BONFEBA	-35	98 à 100	X	X	X	X	2 000 000	ST
NAMARI GOUNGOU	-28	98 à 100	0	x	X	X	T=50 000 000	ST
LOSSA	-np	98 à 100	0	0	X	X en cours	0	ST
DJAMBALLA	+7.3	98 à 100	X	X	X	X en cours	Mb=13 779 320	S
TOULA	-2.5	98 à 100	X	X	X	X	Sr=11 232 625	ST
KOURANI BARIA I	Np	98 à 100	0	X	X	X en cours	0	SR
kOURANI BARIA II	Np	98 à 100	0	X	X	X en cours	0	SR
DIOMONA	+18.5	98 à 100	X	X	X	X	M+t=14 902 820	SR
DAIBERY	-96	98 à 100	0	X	X	X	T=9 384 019	ST
YELWANI	-1.8	98 à 100	0	0	X	X	0	ST
SONA	-25	98 à 100	0	0	X	X en cours	735 000	ST
KOKOMANI	-0.7	98 à 100	0	0	X	X en cours	750 000	ST
TILLAKAINA	-np	98 à 100	0	0	x	X	0	ST
Total		15	5	9	15	9	102 783 784	

Nb ; SR = semence et Réhabilitation ou travaux, ST= semence travaux

Zone de Tahoua

AHA	Solde financier	Taux de remboursement (%)	Existence contrôle interne	Respect normes techniques	Renouvellement régulier des instances de gestion et de contrôle	Besoin de réhabilitation	Réalisation sur fond propre	Intervention de l'Etat
MOULELA	0	0	0		X	X	x	0
KEHEHE	Np	0	0		X		0	0
KAWARA	Nf	0	0		0	X	x	0
IBOHAMANE	+5	99,94	X		0		x	0
GALMI	-0.5	1,83	0		X	X	x	0
KONNI I	-43	6,77	0		0	X	212 086 000	0
KONNI II	-64	10,3	0		0	X		0
DJIRATAWA	-12	40	0		0	X	5 427 900	0
TOUNFAFI	Nf	0	0		X	X	x	0
AGHAROUS	Nf		0		0		x	0
GUIDAN MAGAGI	nf	0	0		0		x	0
Total					7	217 513 900		

Zone de Dosso

AHA	Solde financier	Taux de remboursement (%)	Existence contrôle interne	Respect normes techniques	Renouvellement régulier des instances de gestion et de contrôle	Besoin de réhabilitation	Réalisation sur fond propre	Intervention de l'Etat
DIOUNDIOU	Np	66	0	0	X	X	4 000 000	0
YELOU	-.06	30	0	X	X		1 000 000	S
KESSA	Nf	0	0	0	X	X	0	0
KIZAMOU	Np	52	0	0	X		0	0
ANGOUAL	+1	0	0	0	0		0	0

MADE								
BOUMBA **	Np	0	0	0	0	X	0	0
SORMO**	Np	0	0	0	0	X	0	0
GAYA AMONT	Np	100	X	X	0	X	4 000 000	ST
TARA	Np	100	X	0	0	X	0	0
LEGUERE	+1.4	59	0	X	X		0	0
SAKONDJI	+0.4	0	0	X	X	X	350 000	S
Total					7	9 350 000		

Zone de Diffa

AHA	Solde financier	Taux de remboursement (%)	Existence contrôle interne	Respect normes techniques	Renouvellement régulier des instances de gestion et de contrôle	Besoin de réhabilitation	Réalisation sur fond propre	Intervention de l'Etat
CDA	Np	74,72	NI	0	NI		0	0
CHETIMARI	+1.2	68,14	NI	0	NI		0	0
LADA	+15.4	71,80	NI	0	NI		0	0
TCHARIRAM/AFN	+0.6	62,66	NI	X	NI		0	0
BOULONGORI	+1	53,25	NI	0	NI		0	0
N'GAGAM	+5.4	46,92	NI	0	NI		0	0
BOULAYI	+15.6	30,3	NI	0	NI		0	0
DJABALAM	+0.7	NI	NI	0	NI		0	0
GAMGARA	Np	NI	NI	0	NI		0	0
WONDORI	Np	NI	NI	0	NI		0	0
DOURO	Np	NI	NI	0	NI		0	0
TAM	Np	47,46	NI	X	NI		0	0
BOUDOUM	+3	NI	NI	0	NI		0	0
DJANGUIRI	Np	NI	NI	0	NI		0	0
GREMADI	Np	NI	NI	0	NI		0	0
N'Gorkorondi	np	NI	NI	0	NI		0	0
						0	0	0

Np = non parvenu ; NI = non indiqué

Commentaires :

Sur les 63 OP fonctionnelles, 8 soit 13% peuvent être considérées comme performantes sur la base des critères ci-dessus retenus.

Problèmes :

- la vétusté des infrastructures des AHA ;
- le non respect des normes de fonctionnement des périmètres par certaines coopératives ;
- la mauvaise gestion des coopératives ;
- le problème de commercialisation des produits et d'approvisionnement en intrants ;
- l'endettement des coopérateurs vis-à-vis des coopératives et des coopératives vis-à-vis des fournisseurs(ONAHA) ;
- l'ingérence politique et administrative dans la conduite de la gestion des coopératives ;
- le morcellent et la vente de parcelles aménagées par certains exploitants.

Atouts :

- la maîtrise des techniques de production des AHA par les coopérateurs ;
- l'exploitation à presque 100% des superficies aménagées sur la majeure partie des périmètres ;
- l'exploitation en double campagne par an avec un rendement acceptable de plus de 12 tonnes par hectare et par an avec possibilité de faire trois (3) campagnes par an ;
- l'achat de la production par l'Etat à travers l'OPVN ;
- l'approvisionnement en engrais en quantité, à temps et prix subventionné par le gouvernement ;
- l'approvisionnement en semences de qualité et gratuite par l'Etat aux coopératives dans un souci d'harmonisation avec le schéma habituel de production et diffusion des semences améliorées.

2.2 Actions de promotion

2.2.1 Situation des appuis apportés par l'Etat pour les coopératives hors aménagement

Cette partie traite des coopératives hors aménagement. Sur 349 coopératives concernées (fiches envoyées par les directions régionales de l'agriculture) et ayant bénéficiées d'un appui de l'état entre 2010 et 2012, il a été relevé que la gestion de celles-ci présente beaucoup d'imperfections. En effet, plusieurs d'entre elles n'observent aucune règle de gestion, le renouvellement des instances des structures dirigeantes ne se fait pas régulièrement, les documents comptables sont inexistantes et au cas où ils existent ces derniers sont mal entretenus.

Les différents appuis apportés à ces organisations ont concerné les intrants (semences et engrais), les produits phytosanitaires, le petit matériel agricole, les motopompes, les unités de transformation du manioc en gari et autres produits dérivés, les forages, les banques céréalières, les boutiques d'intrants et les activités génératrices de revenus (récupération de terres).

Les appuis apportés par l'Etat aux coopératives sont présentés dans le tableau N° 8.

Tableau N°8 : Situation des appuis apportés par l'état

Région	Natures de l'appui	Nb coop bénéf	Existence documents comptables	Tenues régulières des AG	Existence PV de réunion	Existence organe de contrôle opérationnel	Renouvellement des instances	Renforcement des capacités
Agadez	Intrants : semences céréales, niébé, potagères, pomme de terre, engrais, pesticides, boutures de manioc, kit matériel aratoire	37	37	37	0	0	0	0
Dosso		34	7	17	13	0	4	23
Maradi		50	8	27	5	5	4	9
Tahoua		31	31	31	0	0	0	0
Tillabéry		78	41	50	44	59	29	63
	S/Total	230	124	162	62	64	37	95
Diffa	Unités de transformation du manioc	3	3	0	0	3	0	3
Dosso		3	3	0	0	3	0	3
Maradi		3	3	0	0	3	0	3
Tahoua		3	3	0	0	3	0	3
Tillabéry		3	3	0	0	3	0	3
Zinder		3	3	0	0	3	0	3
	S/Total	18	18	0	0	18	0	3
Maradi	Moulin	8	3	5	0	3	0	0
	S/Total	8	3	5	0	3	0	0
Maradi	Forage	5	0	0	0	0	0	0
Tahoua		8	0	0	0	0	0	0
	S/Total	13	0	0	0	0	0	0
Tillabéry	Appui en vivres (riz paddy)	4	4	4	4	4	2	4
	S/Total	4	4	4	4	4	2	4
Maradi	Motopompes	19	6	6	13	12	1	0
Tahoua		30	0	0	0	0	0	0
Tillabéry		9	8	9	7	5	6	6
	S/Total	58	18	15	20	17	7	6
Dosso	Création BC	2	1	2	2	0	0	2
Tillabéry		4	4	4	3	2	3	3
	S/Total	6	5	6	5	2	3	5
Tillabéry	Boutique d'Intrants	1	1	1	1	1	0	1
	S/Total	1	1	1	1	1	0	1
Tillabéry	Travaux HIMO	9	9	9	9	8	7	8
	S/Total	9	9	9	9	8	7	8
Dosso	Création aliment bétail	2	1	2	2	0	0	2
S/Total		2	1	2	2	0	0	2
TOTAUX		349	183	204	103	117	56	124

Commentaires : Au total 349 OP hors AHA ont bénéficié de l'appui de l'Etat à savoir :

1. 230 OP ont bénéficié de l'appui en intrants agricoles (semences céréales, niébé, potagères, pomme de terre, engrais, pesticides, boutures de manioc) et Kit matériel aratoire) dont 13% pour la région de Tahoua, 16% pour Agadez, 15% pour Dosso, 22% pour Maradi et 34% pour Tillabéry. 54% d'entre elles disposent des documents comptables, 70% tiennent régulièrement leur assemblée générale mais seulement 16% font leur PV de réunion, 41% parmi elles ont bénéficié de formation et seules 8% ont eu à renouveler leur bureau.
2. 26 OP ont bénéficié de l'appui de l'Etat en 18 unités de transformations du manioc et 2 moulins à grains, dans les régions de Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder.
3. 13 OP dont 8 à Tahoua et 5 à Maradi ont bénéficié du fonçage d'un forage chacune.
4. 04 OP étuveuses de riz ont reçu un appui de l'Etat en riz paddy dans la région de Tillabéry.
5. 58 OP dont 30 de la région de Tahoua, 19 de la région de Maradi et 09 de la région de Tillabéry ont reçu un appui de l'Etat en motopompes.
6. 06 OP dont 02 OP de Dosso et 04 OP de Tillabéry ont reçu un appui de l'Etat avec la création de 06 banques céréalières.
7. 01 OP de la région de Tillabéry a bénéficié de la création d'une boutique d'intrants.
8. 09 OP ont bénéficié de la réalisation des travaux à haute intensité de main d'œuvre dans le cadre des travaux de récupération des terres dans la région de Tillabéry.
9. 02 OP ont bénéficié chacune de la création d'une banque aliment bétail dans la région de Dosso.

2.2.2 Autres activités conduites par l'Etat pour les coopératives hors aménagement

En plus des appuis susmentionnés, il a été initié les actions suivantes :

- la poursuite de la vulgarisation de l'ordonnance n°96-067 du 9 novembre 1996 portant régime des coopératives rurales et son décret d'application n°96-430/ PRN/MAG/EL du 9 novembre 1996,
- l'organisation annuelle de la journée du paysan pour un dialogue franc et direct entre les autorités politiques, les services techniques, les partenaires techniques et financiers et les organisations des producteurs,
- l'organisation des foires agro sylvo pastorales,
- l'élaboration en 2010 du manuel pour la mise en place et la gestion d'une organisation à caractère coopératif et sa diffusion,
- les appuis apportés par le Ministère pour le renouvellement des instances dirigeantes des organisations coopératives
- de nombreuses séances de formation sur des thèmes comme la vie associative, la gestion comptable et financière, l'entrepreneuriat coopératif, l'élaboration des sous projets, la recherche de financement, le plaidoyer, etc.,
- des missions de règlements de conflits.

2.2.3 Situation financière des coopératives hors AHA

D'une manière générale les informations sur la situation financière des coopératives hors aménagements hydro-agricoles ne sont pas disponibles. Là où les données existent, les montants annoncés sont faibles. Ainsi sur les 349 OP, seules 235 OP disposent d'une situation financière, détaillée dans le tableau n°9.

Tableau N°9 : Situation financière des coopératives hors AHA (en FCFA)

Région	Natures de l'appui	Nb OP concernées	Montant		
			Compte	Caisse	Crédit
Dosso	Intrants : semences céréales, niébé, potagères, pomme de terre, engrais, pesticides, boutures de manioc, kit matériel aratoire	34	8 020 000	3 655 000	10 060 000
Maradi		50	300 000	220 000	0
Tahoua		31	310 000	930 000	0
Tillabéry		78	297 500	2 110 000	191 000
	S/Total	193	8 927 500	6 915 000	10 251 000
Maradi	Unités de transformation du manioc	2	230 000	100 000	0
Tillabéry		3	0	685 000	1 172 000
	S/Total	5	230 000	785 000	1 172 000
Maradi	Motopompes	19	0	138 300	270 000
Tillabéry		9	0	330 000	0
	S/Total	28	0	468 300	270 000
Dosso	Création BC	2	2 210 000	93 000	100 000
Tillabéry		4	2 480 000	372 000	0
	S/Total	6	4 690 000	465 000	100 000
Tillabéry	Boutique d'Intrants	1	0	30 000	0
	S/Total	1	0	30 000	0
Dosso	Création aliment bétail	2	298 964	95 000	353 000
	S/Total	2	298 964	95 000	353 000
	TOTAUX	235	14 146 464	8 758 300	12 146 000

Commentaires : Au total 235 (67%) des OP sur les 349 ont donné des informations sur leur situation financière.

1. 82% OP ayant bénéficié de l'appui de l'Etat en intrants agricoles (semences céréales, niébé, potagères, pomme de terre, engrais, pesticides, boutures de manioc) et Kit matériel aratoire) dont région de Tahoua (31 OP), Dosso (34 OP), Maradi (50 OP) et Tillabéry (78 OP) ont présenté des informations sur leur situation financière.

2. 27% OP ayant bénéficié de l'appui de l'Etat en unités de transformations du manioc dans les régions de Maradi et Tillabéry ont présenté des informations sur leur situation financière.
3. 48% OP dont 19 de la région de Maradi et 09 de la région de Tillabéry ayant bénéficié de l'appui de l'Etat en motopompes ont présenté des informations sur leur situation financière.
4. 100% OP dont 02 OP de Dosso et 04 OP de Tillabéry ayant bénéficié de l'appui de l'Etat en banques céréalières ont présenté des informations sur leur situation financière.
5. 01 OP de la région de Tillabéry ayant bénéficié de la création d'une boutique d'intrants a présenté sa situation financière.
6. 02 OP ayant bénéficié chacune de la création d'une banque aliment bétail dans la région de Dosso a donné des informations sur sa situation financière.

2.2.4 Situation des coopératives performantes hors aménagement

. Sur la base des critères ci-dessous, il a été établi la situation des OP performantes. Les critères retenus sont les suivants :

- 6) Existence des documents comptables et régulièrement mis à jour,
- 7) Tenue régulière des Assemblées Générales et existence des PV de réunion,
- 8) Fonctionnalité des organes de contrôle interne,
- 9) Renouvellement régulier des organes de gestion et de contrôle interne,
- 10) Situation financière bonne (Compte + caisse) – crédit donne un écart positif)

Le tableau N°10 donne la situation des OP performantes hors AHA

Tableau N° 10 : Liste des OP performantes hors AHA

Région Dosso

NOMS DES OP	CRITERES DE PERFORMANCE						
	Existence de documents comptables et leur mise à jour	Tenue régulière des AG et existence PV	Existence et fonctionnalité des CC	Renouvellement des instances dirigeantes	Situation financière		
					Compte	Caisse	Crédit
Samou Foro Foro de Gaya	X	X	X	X	0	27 000	0
Coopérative oignon de Gaya	X	X	X	X	0	40 000	0
Coopérative fruitière de Gaya	X	X	X	X	0	245 000	0
Coopérative BARAGI(Gaya)	X	X	X	X	243 865	45 000	0
TSHABTA DE GAYA(BANA)	X	X	X	X	115 000	300 000	30 000
ALHERI DE GAYA (Tombo Béri)	X	X	X	X	220 000	90 000	0
Coopérative Raba Bawa Da Dukia Say Allah de Késsa(Gaya)	X	X	X	X	50 000	50 000	0
Union des paysans Innovateurs Fasha deTakalafia de Dioudiou	X	X	X	X	10 000	3 000	0
Union Matakari1	X	X	X	X	700 000	0	0
Union Matakari2	X	X	X	X	0	3 000 000	0
Union Matakari3	X	X	X	X	490 000	100 000	300 000
Union Tontoni de Famey Djerma	X	X	X	X	0	80 000	0
Total	12	12	12	12	1 828 865	3 980 000	330 000

Région de Maradi

NOMS DES OP	CRITERES DE PERFORMANCE						
	Existence de documents comptables et leur mise à jour	Existence de documents comptables et leur mise à jour	Existence de documents comptables et leur mise à jour	Existence de documents comptables et leur mise à jour	Situation financière		
					Compte	Caisse	Crédit
Kar A Barmou Bayade Yérimaoua (Mayahi)	X	X	X	X	100 000	0	0
Groupeement Féminin Mouna Ga Allahi de Djiratawa	X	X	X	X	0	200 000	0
Hadin Guiwa Manoma de Mayahi	X	X	X	X	300 000	40 000	0
Karia Muntunci de Mayahi	X	X	X	X	100 000	30 000	0
Tatali Noma Yani(Tibiri)	X	X	X	X	30 000	0	
Hadin Kai Jama a(Tajaé CR Gabi)	X	X	X	X	0	100 000	0
Cigaban Mata de Mayahi	X	X	X	X	70 000	50 000	0
Total	7	7	7	7	600 000	420 000	0

Région de Tahoua

NOMS DES OP	CRITERES DE PERFORMANCE						
	Existence de documents comptables et leur mise à jour	Existence de documents comptables et leur mise à jour	Existence de documents comptables et leur mise à jour	Existence de documents comptables et leur mise à jour	Situation financière		
					Compte	Caisse	Crédit
Groupement Féminin Annachaoua de Koro (Ourno)	X	X	X	X	20 000	30 000	0
Groupement Féminin Hadin Kai de Koro (Ourno)	X	X	X	X	10 000	40 000	0
Comité villageois de Koro	X	X	X	X	10 000	30 000	0
Groupement féminin Mai Niya de Nassarawa Galma	X	X	X	X	50 000	30 000	0
Groupement maraicher Kawadata de Nassarawa 1	X	X	X	X	0	30 000	0
Groupement féminin Lafia de Tabalak Abalak	X	X	X	X	40 000	50 000	0
Groupement féminin Wadata de Tabalak	X	X	X	X	15 000	30 000	0
Groupement féminin Tazaidar de Tabalak	X	X	X	X	0	40 000	0
Groupement féminin de Tidiwit de Tsaouna Karama	X	X	X	X	20 000	40 000	0
Groupement féminin de Tabohamatt d'Ibohamane	X	X	X	X	0	70 000	0
Groupement féminin Muiy Kishin Garin Mu de Barmou	X	X	X	X	0	55 000	0
Groupement féminin Himma de Afalla	X	X	X	X	45 000	0	0
Groupement féminin Cigaban Manoma de	X	X	X	X	10 000	30 000	0

Takanamatt							
Groupe ment féminin Son Kowa Kalfou	X	X	X	X	15 000	38 000	0
Groupe ment féminin de Ayi Agani de Tounfafi	X	X	X	X	25 000	50 000	0
Groupe ment féminin Kishin Kai de Kélé mé Karofane	X	X	X	X	20 000	30 000	0
Groupe ment maraicher Galba Karofane	X	X	X	X	10 000	30 000	0
Groupe ment des jeunes de Bouza	X	X	X	X	0	45 000	0
Groupe ment maraicher mixte Alhé ri de Séhia Bagaroua	X	X	X	X	25 000	40 000	0
Groupe ment maraicher mixte Rabana Kaimana Jagora de Séhia Bagaroua	X	X	X	X	17 000	37 000	0
Groupe ment maraicher mixte Libtaya de Séhia Bagaroua	X	X	X	X	18 000	35 000	0
Groupe ment maraicher mixte Hamdala de Jiga Bagaroua	X	X	X	X	13 000	36 000	0
Groupe ment maraicher mixte Anachaoua de Taweye Bagaroua	X	X	X	X	30 000	15 000	0
Groupe ment maraicher mixte Hamdalla de Taweye Bagaroua	X	X	X	X	40 000	20 000	0
Groupe ment maraicher mixte Tashi Da Kankan de Bagaroua	X	X	X	X	10 000	60 000	0
Union des maraichers de Founkoye Tahoua 1	X	X	X	X	15 000	39 000	0

Coopérative des maraichers Alkawali de Kourdaou de Tahoua	X	X	X	X	10 000	37 000	0
Union des maraichers Dan Gourmou de Tahoua II	X	X	X	X	20 000	30 000	0
Coopérative des maraichers Albarka de Tagarara de Tahoua II	X	X	X	X	30 000	10 000	0
Union des maraichers Wakanka de Tadis de Tahoua II	X	X	X	X	40 000	0	0
Union des maraichers Raya Karkara de Tadbogat de Tahoua I	X	X	X	X	50 000	20 000	0
Total	31	31	31	0	608 000	1 047 000	0

Région de Tilaberi

Nom des OP	CRITERES DE PERFORMANCE						
	Existence de documents comptables et leur mise à jour	Existence de documents comptables et leur mise à jour	Existence de documents comptables et leur mise à jour	Existence de documents comptables et leur mise à jour	Situation financière		
					Compte	Compte	Compte
Béreye de Dalweye Say	X	X	X	X	0	45 000	0
Groupeement mixte Albarakatt de Amsagol Imanane	X	X	X	X	0	25 000	0
Gomni Bansé de Ouallam	X	X	X		0	50 000	0
Tanda Hiney Sagane de Ouallam	X	X	X	X	0	30 000	0
Kandé Gomni de Kohan Kourtéré Say	X	X	X	X	0	500 000	0
Kouara Ma Koy Djiney de	X	X	X	X	0	30 000	0

Mangaizé Tondikiwindi							
Union Similla de Tchantchargou de Say	X	X	X	X	2 000 000	103 000	0
Djanati Say de Tchantchargou de Say	X	X	X	X	480 000	249 000	0
Goria Mérian de Dalweye Say	X	X	X	X	0	120 000	
Coopérative Tafflis mixte de Bonkougou Natchira Imanane	X	X	X	X	200 000	0	0
Irma Irmabangay Gay Ga Nafa de Ouallam	X	X	X	X	0	25 000	0
Groupement Alhamdou Lillahi de Kabéfo de Kourthèye	X	X	X	X	0	300 000	0
Union Bangou Dabey de Molia Anzourou	X	X	X	X	0	200 000	0
Bori de Bardanga de Ouallam	X	X	X	X	0	200 000	0
Union UPOAM de Fada Béri Say	X	X	X	X	300 000	275 000	0
15	15	15	15	15	2 980 000	2 152 000	0
Toral	65	65	65	65	6 016 865	7 599 000	330 000

Commentaires :

Sur les 235 OP ayant présenté une situation financière, 65 OP hors AHA soit 28% peuvent être considérées comme performantes sur la base des critères ci-dessus retenus, elles représentent 19% des 349 OP ayant reçues un appui de l'état.

III. Perspectives

En perspective, le Ministère a prévu plusieurs actions notamment :

- une étude sur l'actualisation de la base de données sur les OP

Une actualisation de la base de données sur les OP est programmée en début 2013.

Ainsi, il sera procédé à un inventaire exhaustif de toutes les coopératives exerçant sur le territoire national. Les informations relatives à l'agrément, le domaine d'activité, la zone d'intervention, les partenaires techniques et financiers appuyant les coopératives etc., seront collectées. Cet inventaire fera également ressortir la contribution des coopératives dans la production agricole, la lutte contre l'insécurité alimentaire, la pauvreté et le chômage.

Un document de référence sur les coopératives sera réalisé et disponible pour tous les acteurs, secteurs public et privé et les partenaires techniques et financiers.

Chaque région sera dotée d'une base de données avec leur mise en réseau avec le niveau national. Ce travail permettra l'actualisation régulière de la base de données.

Le financement de cette étude est acquis à travers la Coopération Technique Belge.

- une étude sur la gouvernance au sein des coopératives

La réalisation de cette étude est prévue au cours de l'année 2013 sur les fonds de l'Union Européenne.

- la popularisation de l'acte uniforme sur le droit des Sociétés Coopératives de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA).
- la restructuration de l'Office National des Aménagements Hydro Agricoles(ONAHA) pour une redynamisation des coopératives et de l'ONAHA. Une étude est financée à cet effet par le PUSA 2 (Banque Mondiale).
- la poursuite des travaux de sécurisation de la production des AHA (rehaussement des digues et recalibrage des drains et fossés de ceinture)
- le parachèvement des travaux neufs non terminés
- la redynamisation du service formation de l'ONAHA
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation destiné aux coopérateurs et aux agents d'appui conseil.

IV. Conclusion et recommandations

A l'issue de l'analyse des rapports des missions d'audit et de l'exploitation des fiches, on peut retenir que les aménagements hydro agricoles connaissent de nombreuses difficultés liées à l'entretien des périmètres, en particulier des réseaux d'irrigation, à la mise en valeur des terres ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement des coopératives qui les exploitent.

Au niveau des périmètres, les retenues sont menacées d'ensablement, les canaux d'irrigation et les digues de protection sont dégradés, les colatures et les drains sont mis en culture, et les pistes d'accès sont mal entretenues.

Sur le plan organisationnel, les textes de lois et statutaires régissant les coopératives des AHA et hors aménagement ne sont pas respectés. Les documents comptables sont mal tenus et presque jamais mis à jour.

On assiste à un morcellement excessif et des ventes des droits d'usage

Le paiement des redevances n'est pas effectif et d'importants arriérés se sont accumulés au niveau de la majorité des AHA.

Les missions d'audit et d'inspection conduites et à l'appui conseils de l'ONAHA ont permis une certaine prise de conscience des membres des coopératives pour le respect des textes législatifs et statutaires, l'amélioration de la tenue des documents de gestion, de l'entretien des périmètres et du paiement des redevances.

Au regard de ce qui précède, les recommandations ci-dessous ont été formulées :

A l'endroit de l'Etat

- la réhabilitation physique des périmètres ;
- la restructuration des coopératives des périmètres irrigués d'AHA ;
- la poursuite des missions d'inspection et d'audit pour améliorer la gestion des AHA et des coopératives;
- la formation des coopérateurs ;
- la dépolitisation des coopératives ;
- la sécurisation foncière des AHA par des titres fonciers ;
- le suivi et contrôle régulier de la gestion des coopératives par l'Etat ;
- l'instauration d'un système d'entretien, de réparation opérationnel et permanent des AHA comme stipuler dans les contrats ONAHA / Coopératives.
- l'appui aux coopératives performantes dans l'exploitation afin de mieux gérer leur AHA et celles non performantes dans la gestion administrative et financière

A l'endroit des coopératives

- l'amélioration de la gestion financière et comptable ;
- la récupération des créances coopératives à travers le respect des échéances établies de commun accord ;

- l'instauration d'un système d'entretien, de réparation opérationnel et permanent des AHA comme stipuler dans les contrats ONAHA / Coopératives.
- le respect des textes législatifs et statutaires.